

N/REF : 8/06/2026 12H30 C:262695 I:35776
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Lundi 08/06/2026 à 12H30

SYNEAC

**25 AVENUE DE CONSTANTINE
CS 72508
38035 GRENOBLE**

V/REF.IMM. 0013

IMMEUBLE : MOYRAND 1 & 2 -13
10 a 28 RUE ELIE CARTAN
2 a 8 R.DUPLEIX-11/13 R.CONDE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 17 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 DUPLEIX - GRENOBLE - MR JELLOULI - MR JELOULI 06 46 58 68 88
OU 06 46 58 68 88
-MONSIEUR / MADAME HOSPICE - 06.08.34.86.00SUR PLACER SERVAN -
07.82.40.49.55 - 1ER ETAGE
" MONSIEUR BOUSSIF 06.70.68.53.40 " MONSIEUR SERVANT 07.82.40.49.55 "
MONSIEUR JELLOULI 06.46.58.68.88

MANUELLA TALBA GESTIONNAIRE DE COPROPRIÉTÉS - 06.26.85.35.69
-MANUELLA.TALBA@SYNEAC.FR

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE DE L'ENSEMBLE DE LA COLONNE
ASTREINTE URGENCE APPEL DU SYNDIC

Donneur d'ordre : Mme M. TALBA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 08/06/2026 A 16H30
INTERVENTION DEPUIS LA COLONNE
LORS DE L'ARRIVEE DU TECHNICIEN, CONSTAT D'AUCUN REFOULEMENT, D'AUCUN
BOUCHON
APRES AVOIR OUVERT LES REGARDS, L'EAU S'ÉVACUE TRES BIEN
IL N'Y A PAS DE BOUCHON
MISE EN PLACE DE COLORANT CHEZ UN HABITANT ET CONTROLE
CONSTAT: IL N'Y A RIEN DE BOUCHÉ
APRES UN ÉCHANGE TÉLÉPHONIQUE AVEC LE PLOMBIER, NOUS PENSONS QU'IL FAUT
PRÉVOIR UN PASSAGE CAMÉRA ET PRÉVOIR AUSSI UNE ÉQUIPE D'AGENT
D'ASSAINISSEMENT AVEC LE PLOMBIER LE JOUR OU IL FERA LA VISITE DE TOUS
LES LOGEMENTS CAR LES MURS DES TROIS PREMIERS APPARTEMENTS DANS LA
LOGGIA, LA CUISINE ET LA SALLE DE BAIN SONT GONFLÉS
ILS SONT REMPLIS D'EAU
UN DES LOCATAIRES SOUPÇONNE UNE FUITE DE LA COLONNE DANS LA CUISINE
REPLI CHANTIER

LE 16/06/2026 A 09H45:
PIED DE CHUTE DANS 2 CAVES PRIVATIVES
POUR LE CURAGE CÔTÉ MR JELOULI, PRÉVOIR ACCES A LA CAVE NUMÉRO 134 - LES
2 COLONNES
1 CUISINE, SALLE DE BAIN ET 1 WC
POUR LE CURAGE DE L'AUTRE CÔTÉ PRÉVOIR ACCES A LA CAVE NUMÉRO 129
CURAGE DEPUIS LE BAS DU TOIT PENTU
UN DEVIS VOUS SERA ADRESSE PROCHAINEMENT
4 COLONNES EN TOUT R+3
PRÉVOIR PASSAGE CAMÉRA EN MEME TEMPS QUE LE CURAGE

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 16/06/26 A 18H02 MANUELLA.TALBA@SYNEAC.FR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,50	H.Ouvrier Qualifié Curage le 08/06	1	68,75		103,12
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41		29,41
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé	1	40,63		40,63
TOTAL H.T.					173,16
T.V.A. a 10,00%					17,31
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>190,47</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN